

Règlement du plan néosporose

Le plan néosporose est proposé aux éleveurs ayant détecté le parasite dans leur élevage. Il permet de bénéficier d'une aide technique et financière pour le dépistage des femelles de l'élevage.

Les conditions pour en bénéficier

- ✓ Etre adhérent au GDS des Savoie (Fonds de garantie) au moment de la demande.
- ✓ Avoir obtenu l'accord de prise en charge du GDS avant la mise en œuvre des recherches.
- ✓ Respecter le protocole défini entre le GDS, l'éleveur et le vétérinaire.
- ✓ Etre concerné par une problématique de reproduction (avortement...)
- ✓ Avoir un résultat « PCR positive » sur avorton ou deux sérologies positives détectées sur des femelles du troupeau.
- ✓ Ne pas commercialiser les animaux positifs en sérologie pour l'élevage.
- ✓ Etre engagé dans le kit intro au minimum pour la néosporose et la besnoitiose.

L'aide technique et financière

- ✓ Le GDS remet à l'éleveur une fiche explicative sur la maladie et propose son soutien lors de la mise en place de mesures d'assainissement.
- ✓ Prise en charge de 50% du montant HT des sérologies néosporose réalisées sur les femelles de plus de 6 mois du troupeau.
- ✓ Les frais de prélèvement restent à la charge de l'éleveur.

Les justificatifs à fournir

- ✓ Factures du laboratoire pour les analyses néosporose.
- ✓ Résultats d'analyse : l'éleveur autorise les laboratoires (LIDAL-LDAV73) à transmettre en direct les résultats d'analyses réalisées dans le cadre du plan au GDS des Savoie et à son vétérinaire.

N° de cheptel :

Date :

Prénom, nom :

Signature :